

Contrat d'entretien pour fourneau à pellets

Entretien et service de dépannage dans les 48 heures, jours ouvrables

Adresse de l'installation

Adresse du client/de facturation

Détail installation

Fabricant :
Type de fourneau :
N° du fourneau :
N° téléphone :

Objet contractuel

Début du contrat :

(Le contrat débute toujours le 1^{er} du mois.

☐ **Basic** Prix annuel TTC **CHF 335.00**

Forfait comprenant **un entretien annuel** (point 3) ainsi que la main d'œuvre et le déplacement jusqu'à 70 km de Bulle. Dès 70 km de Bulle, CHF 1.89 par km.

Sans matériel et sans ramonage appareil

☐ **Basic PLUS** Prix annuel TTC **CHF 445.00**

Forfait comprenant **un entretien annuel** (point 3) ainsi que la main d'œuvre et le déplacement jusqu'à 70 km de Bulle. Dès 70 km de Bulle, CHF 1.89 par km.

En cas d'intervention supplémentaire, **uniquement le trajet aller est facturé.**

Sans matériel et sans ramonage appareil

☒ **Veillez cocher ce qui convient**

Le présent contrat d'entretien est passé entre les parties contractantes pour 2 ans. Les conditions générales applicables au présent contrat que reconnaissent les parties par signature, sont stipulées au verso.

Lieu et date:

Signature client :

Swiss Pellet Service Sàrl

Conditions générales

1. Contrat d'entretien Swiss Pellet Service Sàrl

Par ce contrat d'entretien, votre fourneau à pellets bénéficie d'un suivi professionnel.

2. Prestations

Swiss Pellet Service Sàrl prend en charge l'entretien annuel. Elle veille à ce que votre appareil à pellets fonctionne sans dérangement et correctement.

Le contrat d'entretien porte sur la levée des dérangements d'exploitation dans les 48 heures, jours ouvrables ou selon entente avec le client, et ceci durant 365 jours. En cas d'urgence, la sécurité la meilleure est ainsi garantie.

3. L'entretien annuel comprend :

- Une révision par période contractuelle
- Nettoyage et contrôle de tous les éléments mobiles et électriques
- Contrôle de l'arrivée de l'air comburant
- Contrôle des paramètres de commande
- Contrôle de la combustion
- Mesure du tirage des conduits d'évacuation des fumées
- Rédaction et remise du rapport d'entretien

4. L'entretien annuel ne comprend pas:

- La réparation de dommages ou de dérangements dus à la non observation des prescriptions d'exploitation de l'appareil (déplacement seulement aller facturé).
- La réparation ou les dommages provenant de l'utilisation d'un combustible erroné, foudre ou dégâts d'eau
- La réparation et les déplacements (seulement aller facturé) suite à un dérangement provenant d'une panne, abonnement basic
- Le nettoyage de la partie des gaz de combustion (fumées), des raccordements et du conduit de fumée.
- La remise en état après une intervention ou des modifications entreprises par des tiers sur l'installation
- Les quelconques interventions lorsque les réparations nécessaires et proposées ainsi que les travaux de révision sont refusés ou négligés
- La mise en état après des travaux de transformation et d'assainissement

5. Conditions contractuelles

Durée du contrat: Le contrat d'entretien est valable pour une période de 2 ans. Sans résiliation de part et d'autre dans un délai de deux mois avant son expiration, il se renouvelle tacitement pour une période de 2 ans.

Prix: le prix contractuel, annuel, est dû; il est adapté tacitement et sans préavis au renchérissement annuel.

Vente de l'immeuble: Si l'immeuble dans lequel le fourneau à pellets installé est vendu, le nouveau propriétaire peut reprendre le contrat d'entretien aux mêmes conditions et sans restriction.

Généralité: Les appareils hors garantie depuis plus d'une année peuvent, avant le début du contrat, être soumis à un contrôle rémunéré devant permettre d'évaluer l'état de l'installation.

Conditions de paiement: Le prix découlant du contrat d'entretien doit être payé au comptant au technicien ou dans les 14 jours qui suivent la réception de la facture.

Le lieu de juridiction, élection de for: Pour tout litige entre les parties naissant du présent contrat, l'autorité judiciaire compétente est le tribunal du district de la Gruyère.